



Capsule d'information

À l'intention des fournisseurs et agents

Nouveau formulaire Procuration spécifique révoicable d'un fournisseur de boissons alcooliques

Nous avons revu le formulaire « Procuration spécifique révoicable d'un fournisseur de boissons alcooliques » et simplifié le processus. En voici les détails :

Formulaire

Le document est disponible sur le site SAQ-B2B.com, sous l'onglet *Politiques et Normes*, section *Procuration*.

Vous devez vous assurer de compléter **TOUTES** les sections. Toute information manquante ou erronée rendra la procuration invalide. Une demande de correction vous sera expédiée. Vous devrez alors apporter les corrections sur le formulaire et nous le retourner à nouveau.

Processus

Lorsqu'il s'agit d'un nouveau fournisseur, le numéro de procuration spécifique révoicable n'est plus requis lors de la soumission de l'offre.

Toutefois, si le produit est sélectionné pour commercialisation, le fournisseur recevra lors de la demande de pièces finales, l'avis suivant :

*Veuillez vous assurer que l'agent inscrit dans l'offre de nouveau produit est autorisé à vous représenter auprès de la SAQ en vertu d'une procuration. Autrement, vous devez compléter le formulaire de procuration disponible sur le portail électronique www.saq-b2b.com, à la page *Politiques et Normes*, onglet *Procuration*.*

La nouvelle adresse pour expédier le document est procuration@saq.qc.ca

La commande pourra quand même être émise, et ce, même si la procuration est en attente de traitement.

Application

Ces changements sont en vigueur à compter du **24 janvier 2019**. De plus, seule la nouvelle version du document sera considérée et traitée après cette date. Notez que les procurations actives ou en cours de traitement sont valides. Vous n'avez donc aucune action à prendre.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre

Service d'Assistance aux Relations d'Affaires (SARA)

par le biais de [Contactez SARA](#) ou par téléphone au 514 254-2711.